



## Arrêt pour trace de cannabis

Par **passylv**, le **12/10/2011** à **18:47**

Bonjour,  
Voilà mon fils par raison de sécurité n'a pas pris sa voiture car il savait que chez ses amis il allait boire un peu, il est rentré à 5h du matin, se lève à 14h et prend sa voiture pour aller manger et bien entendu omet de mettre sa ceinture, Contrôle routier, on lui demande s'il a bu il dit non, on lui demande de venir avec eux à la caserne la plus proche pour contrôle d'urine et lui n'étant sous aucune emprise va faire le test d'urine et résultat positif pour le cannabis donc prise de sang; Là ou ça l'a étonné c'est qu'il a juste tiré sur un joint qui passait donc pas sous l'emprise 8 h après la prise;  
Donc suspension 6 mois, 2points pour la ceinture et 6 points pour le Cannabis et rendez vous dans 6 mois au tribunal correctionnel;  
Donc voilà mes questions:  
1 Peut on voir s'il est consommateur occasionnel (car c'est le cas et donc minimiser par la suite la peine);  
2 Permis probatoire depuis 2ans et demi donc d'après le gendarme il a regardé il a 9 points et donc il lui en resterait 1;  
3 faut il qu'il fasse au plus vite en stage pour récupérer des points afin d'avoir un peu plus de points quand il va récupérer son permis;  
4 s'il fait des examens de son côté pour prouver qu'il est clean déjà dans deux mois et encore deux mois après pour faire voir au procureur que c'était une erreur est ce que ça peut minimiser la peine lors de sa comparution;  
5 que risque t'il dans 6mois lors de sa comparution;  
Merci de votre réponse rnsylvie

Par **amajuris**, le **12/10/2011** à **20:22**

bjr,  
ce qui m'étonne dans votre message c'est la phrase "bien entendu omet de mettre sa ceinture, ".  
je crois que vous ne vous rendez pas compte des infractions commises par votre fils.  
- non port de la ceinture  
- consommation de produits stupéfiants (même occasionnellement c'est interdit et si on le fait on doit assumer).  
cdt

Par **passylv**, le **12/10/2011 à 20:43**

Bonsoir  
Quand je dis Bien entendu omet sa ceinture, ça ne veut pas dire que j'approuve et bien au contraire c'est de l'ironie comme si ça ne suffisait pas qu'il ait usé de cannabis il se croit dispensé de mettre sa ceinture voilà ce que cela veut dire sinon j'aurais dit bon bah c'était pas grave il n'a pas mis sa ceinture et c'est fait arrêter.....  
Je sais que c'est grave je vous rappelle qu'il n'était pas sous l'emprise du cannabis, avez vous des enfants Monsieur si oui vous n'êtes pas à l'abri qu'un jour un de vos enfants voir même tous commettent une entrave aux lois, nul est parfait j'ai été moi même adolescente;  
Je suis là pour avoir des réponses et pour ne pas être jugée de savoir si je me rends compte si tel était le cas je ne serais pas sur ce forum;  
Cordialement

Par **mimi493**, le **12/10/2011 à 20:49**

[citation]Je sais que c'est grave je vous rappelle qu'il n'était pas sous l'emprise du cannabis[/citation] ah si, justement, c'est ce que prouve le test de dépistage. Votre enfant peut vous raconter une autre histoire, vous pouvez faire semblant de le croire, mais il conduisait sous l'emprise de stupéfiant  
Concernant son permis : il n'a donc pas encore reçu l'avis pour retirer ses points. Il a combien de points actuellement ?  
Evidemment, qu'il doit arrêter de prendre toute drogue et présenter des analyses montrant que depuis qu'il s'est fait prendre, il a compris la leçon, est une excellente chose. De toute façon, pour récupérer son permis à l'issue de la suspension administrative, il devra avoir un examen médical.

Par **passylv**, le **13/10/2011 à 11:34**

Bonjour  
Merci de votre réponse, ce que je voulais savoir c'est s'il y a eu nuance au niveau de l'analyse, je m'explique est ce que l'analyse révèle effectivement qu'il y a des traces mais est ce que l'analyse révèle un degré un peu comme pour l'alcool pour faire la différence entre conduire en venant de fumer du cannabis ou effectivement des traces mais pas sous l'emprise au moment du test;  
Pour moi c'est important de savoir si mon fils l'avait vraiment fumé la veille ou s'il l'a fumé juste avant de partir (ce que je trouverais vraiment irresponsable et grave de sa part (pas que je banalise le fait qu'il en est consommé la veille mais pour moi c'est deux choses bien différente au niveau irresponsabilité ...)  
Pour les point il en a 9 donc à priori il va avoir 6 point = 2 de ceinture en moins devrait lui en rester 1 donc à quel moment peut il faire un stage ?  
cordialement

Par **mimi493**, le **13/10/2011 à 12:48**

Ce que je veux dire, c'est s'il lui manque des points à son permis. Tissuise interviendra mais il me semble qu'on ne peut faire de stage que si on n'a pas son max de points. Or avec un permis probatoire, il peut être déjà au max avec 9 points  
Quant à votre analyse sur le cannabis, c'est comme ça vous arrange de penser, mais si on se base sur les métabolites

dans les urines, c'est que tant qu'il y en a, on reste sous l'effet de la drogue (qui dure bien plus longtemps avec le cannabis qui agit via les nombreux récepteurs cannabinoïdes du cerveau et c'est aussi pour ça que le cannabis est bien plus dévastateur que l'alcool). Votre fils conduisait sous l'emprise d'un stupéfiant.

Par **passylv**, le **13/10/2011 à 14:01**

Merci je ne le voyais pas comme ça, comme d'après ce que j'ai entendu les traces peuvent rester plus ou moins deux mois, cela veut donc dire que même contrôlé une semaine après il conduisait sous l'effet du Cannabis, merci du renseignement;  
Reste donc à attendre la suite en espérant qu'il ne perdra pas son travail;  
cordialement

Par **Tisuisse**, le **13/10/2011 à 18:49**

Bonjour,  
Les traces de stup restent beaucoup plus que 2 mois dans les urines et il devra se soumettre à une analyse d'urine, alors il a tout intérêt à ne plus fumer de cannabis ni d'être en présence de fumeurs de cannabis (toxicité passive) s'il veut récupérer son permis.  
Pour les reste, vous avez suffisamment de dossiers qui le concerne, en en-tête de ce forum et qui lui seront utiles.  
Bonne lecture.

Par **passylv**, le **13/10/2011 à 19:43**

Merci de votre réponse je prends note de tout ça et lui en fait part;  
Cordialement et merci à tous.